

Pôle des affaires scolaires et périscolaires

Madame Laura BOCCARDI

Responsable du pôle

01 49 35 25 27

enfance@mairie-villemomble.fr

OBJET : Demande d'inscription au séjour linguistique en Irlande à Tralee pour les vacances d'été 2024.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez solliciter une inscription pour votre enfant au séjour linguistique en Irlande à Tralee, **du mardi 2 avril au vendredi 19 avril 2024 inclus**, pour les congés scolaires d'été 2024.

A cette fin, il vous suffit de remplir et de retourner au pôle des affaires scolaires et périscolaires le dossier ci-joint, dûment complété et signé, durant cette période.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que les séjours proposés restent sous réserve de **l'évolution des mesures sanitaires** qui pourraient être prises d'ici le début du séjour sollicité. Les éventuels protocoles sanitaires à respecter lors du séjour, vous seront communiqués à l'occasion de la confirmation du séjour par le prestataire, le cas échéant.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et sera systématiquement retourné.

SÉJOURS PROPOSÉS : Séjour linguistique en Irlande à Tralee

Pour les jeunes âgés de 12 ans à 15 ans révolus.

Informations disponibles dans la brochure des séjours d'été 2024.

SÉJOUR 1 : du samedi 13 juillet au vendredi 26 juillet 2024

SÉJOUR 2 : du samedi 27 juillet au vendredi 09 août 2024

TARIFS : 1 077 euros pour le séjour, tarif de référence qui servira à calculer le quotient familial (1 794.96 euros pour les hors Villemomble).

La ville se réserve le droit d'apporter toutes modifications sur le fonctionnement selon les effectifs d'inscrits.

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Peut être inscrit tout jeune Villemomblois répondant aux critères d'âges précisés ci-dessus. Les hors Villemomble ne pourront être accueillis qu'en fonction des places disponibles.

L'admission ne sera définitive qu'après acceptation écrite du service, dans la mesure où toute dette communale est acquittée et dans la limite des places disponibles.

CONDITIONS D'ANNULATION : Compte tenu de l'obligation pour la commune de réserver à l'avance les séjours pour lesquels elle ne peut se dédire des frais engagés, **tout séjour confirmé et non annulé par écrit fera l'objet d'un dédit d'annulation selon les conditions suivantes** :

- Annulation formulée entre 40 à 6 jours avant la date du départ : 60 % du tarif du séjour applicable à la famille (en fonction du quotient familial).
- Annulation formulée entre 6 jours avant la date du départ au jour du départ : 80 % du tarif du séjour applicable à la famille (en fonction du quotient familial).

Toutefois, ce dédit ne sera pas facturé en cas d'accident ou de maladie expressément justifié par un certificat médical adressé au pôle des affaires scolaires et périscolaires.

SORTIES NOCTURNES ET RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE :

Outre l'organisation du séjour détaillée dans la brochure des séjours d'été, nous vous précisons que pour des raisons de sécurité, aucune sortie nocturne au-delà de 20 h 30 ne sera autorisée, sauf si elles sont encadrées par les animateurs ou la famille d'accueil.

Par ailleurs, en cas de comportement incompatible avec la vie en collectivité ou de non-respect des consignes données sur place, un rapatriement disciplinaire pourrait être décidé. Le surcoût induit serait totalement à la charge des familles.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION A RETOURNER AU PÔLE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

- La fiche de renseignements.
- Le bulletin d'inscription (fourni par l'organisme), dûment remplie, complétée et signée. **(1)**
- **Une attestation d'assurance en cours de validité, au nom de l'enfant et comprenant : la responsabilité civile, l'individuelle accident extra-scolaire, le rapatriement sanitaire.**
- Une photocopie de l'attestation de l'Assurance maladie du responsable sur laquelle figure l'enfant.
- Pour les bénéficiaires du régime CMU, fournir la photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie **en cours de validité**.
- Le cas échéant, tout document officiel concernant l'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant, pour les parents séparés ou divorcés.
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (Quittance de loyer, attestation de contrat ou facture d'énergies, d'électricité, de gaz, téléphone fixe, bail de location, abonnement internet).
 - Pour les familles hébergées :
 - Attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant(e) **(2)**
 - Photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant **(2)**
 - Un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois (quittance de loyer, attestation de contrat ou facture d'énergies, d'électricité, de gaz, téléphone fixe, bail de location, abonnement internet).

Pour le cas particulier des hébergements pris en charge par un organe social, il est uniquement exigé une attestation d'hébergement à l'entête de l'organisme, datant de moins de 3 mois.

- Pour établir votre quotient familial : copie intégrale de votre avis d'imposition 2022 (sur les revenus de l'année 2021) de chaque responsable constituant le foyer et de l'attestation des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales **(2)**.

(1) Tout problème de santé impliquant des contraintes d'accueil particulières ou un PAI notamment alimentaire (allergies), devra faire l'objet d'un courrier spécifique accompagné d'un dossier médical, explicitant la situation et les mesures à prendre sur place. Un accord devra être prononcé à l'issue, en fonction des possibilités d'accueil individualisé pour confirmer le départ de votre enfant.

(2) Ne pas procurer ces documents si vous les avez déjà fournis au pôle des affaires scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024.

Si vous êtes concernés, vous pourrez faire valoir les aides aux vacances accordées par la Caisse d'Allocations Familiales au moment de l'inscription.

A FOURNIR DANS LES 15 JOURS AU PÔLE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES APRÈS ACCEPTATION DU SÉJOUR :

- La copie lisible de la première page du passeport (où figure la photo) ou de la carte nationale d'identité, en cours de validité.
- La copie de l'autorisation de sortie du territoire (AST) : formulaire CERFA 15646*01, téléchargeable sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>.

POUR LE DÉPART, VOTRE ENFANT DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUNI :

- soit d'un **passport individuel** en cours de validité, soit d'une **carte nationale d'identité** en cours de validité
- De l'autorisation de sortie de territoire (AST).
- De la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) au nom du jeune, à demander auprès de votre centre de Sécurité Sociale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Villemomble,

Le 2 avril 2024

L'Adjoint au Maire
Chargé de l'Enfance, de la Jeunesse,
et de la restauration scolaire



Serge ZARLOWSKI

VILLE DE VILLEMOMBLE
 Pôle des affaires scolaires et périscolaires
 ☎ : 01 49 35 25 23 - enfance@mairie-villemomble.fr
 DEMANDE D'INSCRIPTION AU SÉJOUR **Séjour linguistique en Irlande à Tralee**
 Séjour d'été 2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
 A retourner avec le dossier complet au pôle
 des affaires scolaires et périscolaires
Du mardi 2 avril au vendredi 19 avril 2024
Remplir une demande par enfant

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU FOYER ACTUEL	
<p style="text-align: center;">Représentant N° 1 de la famille :</p> <p>Civilité : Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/></p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: center;">LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENFANT :</p> <p><input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> Tutrice :</p> <p style="text-align: center;">SITUATION FAMILIALE :</p> <p><input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé * <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé * <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> PACS</p> <p>* Résidence de l'enfant en cas de divorce ou de séparation (fournir une copie du jugement) :</p> <p>OBLIGATOIRE : Pour vous joindre facilement :</p> <p>☎ Domicile :</p> <p>☎ Professionnel :</p> <p>📞 Portable :</p> <p>✉ Email :</p>	<p style="text-align: center;">Représentant N° 2 de la famille :</p> <p>Civilité : Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/></p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: center;">LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENFANT :</p> <p><input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Beau-père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Belle-mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> Tutrice :</p> <p style="text-align: center;">SITUATION FAMILIALE :</p> <p><input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Séparé * <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé * <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> PACS</p> <p>* Résidence de l'enfant en cas de divorce ou de séparation (fournir une copie du jugement) :</p> <p>OBLIGATOIRE : Pour vous joindre facilement :</p> <p>☎ Domicile :</p> <p>☎ Professionnel :</p> <p>📞 Portable :</p> <p>✉ Email :</p>
<p>Nom – Prénom – Adresse et signature obligatoire du payeur du séjour :</p>	
<p>En cas de parents séparés, préciser le nom, prénom et adresse du parent ne faisant pas partie du foyer actuel :</p>	
<p>En cas d'absence ou d'urgence : nom (s) de la (les) personne (s) à prévenir, lien de parenté, adresse et téléphone :</p>	



DEMANDE D'INSCRIPTION FORMULÉE POUR :
Les jeunes de 12 révolus à 15 ans

COCHEZ LE SÉJOUR SOUHAITÉ :

SÉJOUR 1 : du samedi 13 juillet au vendredi 26 juillet 2024	
SÉJOUR 2 : du samedi 27 juillet au vendredi 9 août 2024	

Identité de l'enfant :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Sexe :

Age :

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Ces séjours restent sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires qui pourraient être prises d'ici le début du séjour sollicité. Les éventuels protocoles sanitaires à respecter lors du séjour, vous seront communiqués à l'occasion de la confirmation du séjour par le prestataire, le cas échéant.

Observations particulières :

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les modalités d'inscription, de fonctionnement et de rapatriement disciplinaire explicitées dans le courrier de demande d'inscription. Je m'engage à rembourser les éventuels frais médicaux, d'hospitalisation avancés par l'organisme.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé » :

▶ RÈGLES RELATIVES AUX AUTORISATIONS DE SORTIES LE SOIR

Pour les séjours accompagnés, par principe les enfants mineurs sont autorisés à sortir seuls le soir, après le dîner, non accompagnés d'un adulte. En journée, nos participants sont également autorisés à quitter librement le domicile de leur famille d'accueil.

Pour les séjours en résidence à l'exception des résidences International Hall à Londres et à Bournemouth, les sorties le soir après le dîner sont interdites que le participant soit mineur ou majeur.

Pour les séjours en famille, votre enfant sera autorisé à sortir seul le soir non accompagné d'un adulte sauf si vous ne donnez pas votre autorisation en cochant la case correspondante ci-après. Il est précisé que les heures limites de sortie sont les suivantes :

Moins de 14 ans : jusqu'à 21 heures (22 heures pour l'Espagne)
De 14 à 17 ans : jusqu'à 22 heures (Minuit pour Malte et l'Espagne)
Plus de 17 ans : jusqu'à 23 heures (Minuit pour Malte et l'Espagne)

En cas de non-respect de ces horaires, la famille hôte pourrait refuser de recevoir le participant. En toute hypothèse, les parents assument entièrement la responsabilité de dommages causés ou subis par le participant à l'occasion de sorties non accompagnées.

Les parents acceptent expressément que la famille hôte et/ou le responsable local et/ou les accompagnateurs annulent ou réduisent l'autorisation de sortie si nécessaire.

AUTORISATION DE SORTIE : j'ai bien pris connaissance des règles relatives aux autorisations de sortie et je n'autorise pas mon enfant à sortir seul le soir, non accompagné d'un adulte.

Pour les séjours Découverte et City Break et pour les séjours non accompagnés (dont la référence commence par un «E»), par principe, CLC n'a prévu aucune limitation de sortie le soir. Toutefois les mineurs devront respecter les éventuels couvre-feux et en cas de non-respect les règles citées plus haut s'appliqueront.

▶ COMITÉ D'ENTREPRISE

Nom du comité d'entreprise :

Votre CE a-t-il une convention avec CLC ? Oui Non

Si oui, votre numéro d'adhérent :

Adresse du comité d'entreprise :

Code postal : | | | | | Ville :

▶ PACK ASSURANCE : ANNULATION - RAPATRIEMENT - FRAIS MÉDICAUX - VOL DE BAGAGES

CLC propose un pack assurance dont elle conseille fortement la souscription. Si je refuse de souscrire à ce pack assurance, je confirme avoir pris cette décision en toute connaissance de cause, ayant lu la fiche conseil qui m'a été communiquée. Si je souscris à ce pack assurance, je reconnais avoir reçu, lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales, les exclusions et les procédures impératives (sous peine d'invalidation des garanties).

Ce pack assurance doit être souscrit à l'inscription ou au plus tard 60 jours avant le départ du séjour. Vous pouvez consulter à tout moment les garanties et procédures de mise en œuvre à respecter sur www.clc.fr

Je souhaite souscrire le pack assurance :

- Pour les séjours jusqu'à 90 jours : France : 50 € Europe : 75 € Hors Europe : 150 €
- Pour les séjours de plus de 90 jours : 450 €

▶ MODALITÉS DE RÈGLEMENT - ACOMPTÉ À L'INSCRIPTION (Auquel il faut ajouter le prix du pack assurance)

Le montant de l'acompte sur le séjour est de :

- Séjours dont le prix est inférieur à 400 € : 100 €
- Séjours dont le prix est compris entre 401 € et 1000 € : 300 €
- Séjours dont le prix est supérieur à 1000 € : 400 €

Je verse, en sus des montants d'assurance, non remboursables, calculés ci-dessus, la somme de € (reporter le montant de l'acompte correspondant). J'ai bien noté que cette somme me sera remboursée en cas d'indisponibilité du séjour réservé ou en cas de non acceptation de mon inscription.

VOUS RÉGLEZ L'ACOMPTÉ ET LE PACK ASSURANCE SOUSCRIT CI-DESSUS PAR :

- Chèque bancaire à l'ordre de CLC
- Chèque Vacances ANCV

▶ INFORMATIONS COMMERCIALES ET MENTIONS LÉGALES

- Je souhaite recevoir la documentation commerciale de CLC
- Je souhaite recevoir les offres et nouveautés des autres marques du groupe Go&Live

CLC est, conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles, dit RGPD, un responsable de traitement. À ce titre, nous attachons énormément d'importance à la protection de vos données personnelles. Dans la fiche d'inscription que vous venez de remplir, nous vous demandons de nombreuses informations personnelles, parfois sensibles, qui sont soit obligatoires (nécessaires pour que nous respections nos obligations légales ou pour assurer votre sécurité lors de vos séjours avec nous) soit facultatives (recueillies pour un usage uniquement interne au groupe Go&Live afin de construire et constamment améliorer notre relation avec vous). Ces informations peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé, et sont susceptibles, là encore lorsque la loi nous l'oblige (par exemple communication de listes aux transporteurs), d'être communiquées à nos partenaires. Ces données seront détruites par nos prestataires à la fin du séjour, sous réserve des dispositions légales qui s'imposent à leurs professions respectives. Conformément à la loi, vous pouvez consulter, modifier, révoquer à tout moment le droit d'utilisation de vos données, en limiter le traitement, et exercer votre droit de portabilité en écrivant à notre DPO, soit par mail à l'adresse RGPD@clc.fr, soit au siège social de notre société. Les objectifs de nos collectes d'information, les modalités de leur traitement, leurs délais de conservation, et vos droits sont détaillés dans notre politique de confidentialité sur notre site internet www.clc.fr, que vous devez consulter.

En signant ce document contractuel, je reconnais pleinement et sans réserve, avoir eu toutes les informations précontractuelles prévues à l'article R.211-4 du code du tourisme, et suis pleinement satisfait du séjour réservé qui est parfaitement en adéquation avec mes besoins et mes capacités physiques. Je déclare que tous les renseignements ci-dessus indiqués sont exacts et n'avois omis aucune information d'ordre médical nécessaire pour assurer ma sécurité lors du séjour. Je reconnais que toute inexactitude ou omission engage pleinement ma seule responsabilité y compris financière. Je m'engage, à communiquer par écrit, toute information susceptible de modifier cette situation en cas d'évènement intervenant postérieurement à mon inscription. Je déclare avoir été informé préalablement, avoir pris connaissance, avoir compris, et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de vente (CGPV) et les conditions d'annulation ou de modification applicables au présent contrat. Je confirme également avoir pris connaissance des conditions de voyage de la destination choisie sur le site du Ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante : <https://www.diplomatie.gouv.fr>

Si je choisis de régler le séjour selon l'un des moyens de facilité de paiement proposé par CLC je reconnais avoir pris connaissance du coût et avoir compris l'ensemble des conditions générales d'utilisation de cette option. Je m'engage à régler le solde du séjour au moins 45 jours avant la date de départ.

Je soussigné, (nom du participant ou de son représentant légal si le participant est mineur) reconnais avoir pris connaissance de la politique de confidentialité et de traitement de mes informations personnelles, avoir été informé(e) et avoir compris mes droits et recours, et accepte pleinement ces conditions et le traitement de mes informations, y compris dans le cadre de la politique commerciale de la société.

Ce bulletin d'inscription n'aura valeur de contrat de séjour qu'à l'émission par nos services de l'accusé de réception.

Pour CLC, Le Président

Fait à Le : / /

Signature obligatoire du Participant
ou du Représentant Légal s'il est mineur